

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26338906***Déposé
19-06-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1006725881

Nom(en entier) : **PaCi Combustibles**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue de Quesval, Spontin 5
5530 Yvoir**Objet de l'acte :** DENOMINATION, OBJET

Aux termes d'un acte dressé par devant le Notaire Renaud Verstraete, Notaire à Auderghem, le 18 juin 2026, en cours d'enregistrement, il apparaît que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée « PACI COMBUSTIBLES ».

L'assemblée adopte les résolutions suivantes :

1. Première résolution – Modification de l'objet social

a) Rapport de l'organe d'administration

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport de l'organe d'administration établi conformément à l'article 5:101 du Code des sociétés et des associations, et justifiant la raison de la modification de l'objet de la société.

Ce Rapport sera déposé au Greffe du Tribunal en même temps qu'une expédition des présentes.

b) Modification de l'objet

Afin d'adapter l'objet à la modification des activités de la société, l'assemblée décide de libeller l'objet comme suit :

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet afin d'ajouter les activités de travaux de construction de manière générale.

L'assemblée générale décide dès lors de modifier l'objet en conséquence et de remplacer le texte de l'article 3 des statuts par le texte suivant

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, seule ou en association, coalition ou participation :

- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la production, le négoce, la transformation, l'échange et la livraison de tous produits, biens meubles ou immeubles, matériels ou immatériels, matières premières, produits semi-finis et finis, y compris les produits liés aux animaux (alimentation, accessoires, équipements, soins, médicaments non soumis à prescription vétérinaire, matériel agricole ou d'élevage) ;

- Tant en gros qu'en détail, toutes activités relatives aux combustibles et à l'énergie, notamment la production, l'achat, la vente, la transformation et la distribution de combustibles solides ou autres, en ce compris pellets en sac et en vrac, bûchettes, plaquettes, biomasse, bois d'allumage, bûches de bois, bioéthanol, charbon de bois, ainsi que tous produits dérivés du bois et nouveaux types de combustibles ;

- L'intermédiation commerciale ainsi que l'achat, la vente et la distribution de produits pétroliers, carburants, lubrifiants, combustibles, comburants, en ce compris le commerce de détail de gaz ;

- Le commerce de détail et de gros d'accessoires, équipements et kits pour véhicules motorisés ou non, ainsi que de batteries, piles et dispositifs de stockage d'énergie ;

- L'exploitation de commerces de type « shop service », incluant notamment la vente de confiserie, tabac, boissons alcoolisées ou non, produits de la Loterie Nationale, télécartes, pellets, bois de chauffage, journaux, librairie-papeterie, ainsi que la prestation de services de fax, copies et services assimilés ;

- L'exploitation, la prise en location, la location-gérance, la gestion, la construction, la promotion, la

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

rénovation, l'aménagement et le développement de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que toutes activités de régisseur ou d'administration de biens, résidentiels ou non ;

- Toutes opérations de promotion, de développement et de gestion immobilière, en ce compris l'initiation, la coordination, l'accompagnement et le suivi de projets d'urbanisation, de transformation, de réhabilitation, d'assainissement ou de rénovation, y compris les aspects environnementaux et de pollution ;
- L'achat, la vente, l'échange, la prise en possession, en concession ou en location (avec ou sans sous-location), la cession ou la constitution de tous droits réels ou personnels sur tous biens immobiliers, ainsi que leur exploitation, entretien et réfection ;
- La conclusion de tous contrats relatifs à la construction, ainsi que l'exécution de travaux ou ouvrages en qualité de maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué ou entrepreneur, et le commerce de tous matériaux, machines et équipements liés à la construction ;
- La gestion et l'exploitation de bornes et infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
- L'exploitation d'infrastructures destinées à l'hébergement, au soin ou à la gestion d'animaux ;
- La prestation de tous services commerciaux, industriels, financiers, administratifs, logistiques, informatiques, de conseil, de formation, d'étude, de gestion et d'assistance ;
- L'installation, l'entretien, la réparation et la maintenance de tous équipements, machines, matériels et infrastructures, y compris agricoles, d'élevage ou liés aux animaux ;
- Le transport, la logistique, le stockage et la distribution de tous biens, marchandises, colis, ainsi que le transport d'animaux vivants dans le respect de la réglementation applicable ;
- Le développement, la production, la commercialisation, la licence, la cession et l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle, en ce compris brevets, marques, droits d'auteur, logiciels et savoir-faire ;
- Toutes opérations d'investissement, de participation, de gestion et de valorisation dans toutes sociétés ou entreprises, ainsi que l'achat, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières et immobilières, y compris actions, obligations, options, métaux précieux, œuvres d'art et biens divers ;
- L'exercice de tous mandats d'administrateur, gérant ou liquidateur, ainsi que l'octroi de financements, prêts, avances et garanties et la réalisation de toutes opérations financières ;
- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, la commercialisation, la location, le leasing, la maintenance, la réparation et, de manière générale, le commerce sous toutes ses formes, de tous matériels, équipements, biens mobiliers et marchandises de toute nature, sans limitation.
- Les activités liées aux animaux, en ce compris l'élevage, la reproduction, la sélection, l'achat et la vente d'animaux autorisés, la garde, pension et hébergement, le pet-sitting, le toilettage, les soins de bien-être, l'éducation, le dressage, les activités comportementales non vétérinaires, ainsi que la gestion de refuges, centres animaliers et installations similaires et le commerce de produits destinés aux animaux ;

Plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ;

- La prise de participation dans toutes entreprises, la gestion et la coordination de celles-ci, la possibilité de s'associer, fusionner ou participer à toute opération de restructuration avec des entités ayant un objet similaire, analogue ou connexe ;
- Et, de manière générale, toutes activités connexes ou complémentaires susceptibles de favoriser le développement de la société ;
- Le tout dans le respect des dispositions légales relatives à l'accès à la profession et à l'exercice des activités réglementées. »

2. Deuxième résolution – Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de modifier la dénomination sociale de la société.

En conséquence, la dénomination sociale actuelle est remplacée par « PACI SERVICES », et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

« Article 1. Nom et forme

La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle est dénommée « PACI SERVICES ».

Toute communication vers cette adresse par les actionnaires, les titulaires de titres émis par la société et les titulaires de certificats émis avec la collaboration de la société est réputée être intervenue valablement. »

3. Troisième résolution – Pouvoirs spéciaux

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs :

- aux administrateurs de la société, agissant ensemble ou séparément, en vue (i) de l'exécution des résolutions susvisées et (ii) en particulier, de l'accomplissement de toute démarche ou formalité requise aux fins d'assurer l'opposabilité aux tiers desdites résolutions, et (iii) de comparaître à l'élaboration de tous actes rectificatifs du présent acte, aux fins d'y rectifier toutes erreurs matérielles, ou de réaliser toutes formalités de publicité rectificatives ;
 - à tous collaborateurs de l'étude des notaires « NOTILIUS, Notaires Associés » à Auderghem ;
- faisant élection de domicile en leur étude, à titre individuel et avec faculté de substitution, aux fins d'effectuer toutes formalités juridiques et administratives requises pour la mise en œuvre des résolutions susvisées, et ce notamment auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, de tout guichet d'entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises, du Moniteur belge, etc.

A CLOTURE

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.

L'assemblée est clôturée à 17 heures 30 minutes.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Le Notaire Renaud Verstraete.